

Arrêté N°2024-DCPATE- 398

déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire
à la réalisation du projet d'aménagement de l'îlot de la Gaudinière sur le territoire de
la commune de Barbâtre

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L. 1, L. 131-1 à L. 132-4 et R. 131-1 à R. 132-4 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée n° 2024-DCL-BCI-320 du 17 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Nadia SEGHIER, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE-230 du 3 juillet 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe, du 25 juillet 2023 au 22 août 2023, nécessaire à la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière de l'îlot de La Gaudinière sur le territoire de la commune de Barbâtre et portant sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE-497 du 1^{er} décembre 2023 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de l'îlot de la Gaudinière sur le territoire de la commune de Barbâtre ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Barbâtre du 5 avril 2023, validant le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire, autorisant l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée à saisir le Préfet afin qu'il prescrive les enquêtes publiques nécessaires à la procédure d'expropriation, autorisant l'EPF de la Vendée à mener la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'îlot de La Gaudinière sur le territoire de la commune de Barbâtre ;

Vu le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le plan parcellaire ;

Vu l'état parcellaire comportant l'identité des propriétaires ;

Vu les pièces constatant que le dossier d'enquête parcellaire est resté déposé avec un registre, pendant 29 jours consécutifs, du 25 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus, en mairie de Barbâtre ;

Vu les pièces constatant qu'un avis annonçant l'ouverture de l'enquête parcellaire a été publié :
- par voie d'affiches dans la commune de Barbâtre du 17 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus ;
- par insertion dans les journaux Ouest France (édition de Vendée) le 7 juillet 2023 et le Courrier Vendéen le 13 juillet 2023, et rappelé par une seconde insertion dans les journaux Ouest France (édition de Vendée) le 1^{er} août 2023 et le Courrier Vendéen le 27 juillet 2023.

Vu la copie des lettres de notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Barbâtre, adressées en recommandé avec avis de réception par l'Établissement Public Foncier de la Vendée, à l'ensemble des propriétaires figurant sur l'état parcellaire joint en annexe du présent arrêté ;

Vu les pièces constatant que la copie des lettres de notification avisées mais non réclamées par certains propriétaires, ont été publiées par voie d'affiches en mairie de Barbâtre du 25 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus ;

VU les réponses au questionnaire joint à la lettre de notification précitée faite en vertu de l'article R 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les observations déposées sur le registre d'enquête parcellaire ;

Vu le procès-verbal du commissaire enquêteur, ainsi que son avis favorable du 21 septembre 2023 portant sur l'emprise des ouvrages projetés à l'issue de l'enquête parcellaire ;

Vu la transmission de l'Établissement Public Foncier de la Vendée du 10 juillet 2024, demandant au Préfet de la Vendée de prononcer la cessibilité des parcelles concernées par le projet ;

Vu le document d'arpentage 1892H vérifié et numéroté le 25 juin 2024 sur lequel il apparaît que la parcelle ZK704, faisant l'objet du présent arrêté, est issue de la division de la parcelle ZK23 en ZK703 (20a 18ca) et ZK704 (09a 49ca) ;

Vu le document d'arpentage 1892H vérifié et numéroté le 25 juin 2024 sur lequel il apparaît que la parcelle ZK706, faisant l'objet du présent arrêté, est issue de la division de la parcelle ZK668 en ZK705 (00a 57ca) et ZK706 (01a 92ca) ;

Arrête

Article 1 : Désignation des immeubles

Sont déclarés cessibles au profit de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, les immeubles désignés sur l'état parcellaire joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Identification des propriétaires et notification

Le présent arrêté fera l'objet d'une notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, aux propriétaires concernés, désignés sur l'état parcellaire joint en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Barbâtre pour une durée de deux mois. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera attesté par le maire de ladite commune.

La présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs, pourra être contestée auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois suivant sa notification aux propriétaires concernés. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Validité


Le présent arrêté devient caduc au titre de la cessibilité s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date au greffe du juge de l'expropriation.

Article 5 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le directeur général de l'Établissement Public Foncier de la Vendée et le maire de la Merlatière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **26 JUIL. 2024**

Le préfet,


Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelaire BARBATRE - La Gaudinière

Maître d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

BARBATRE

Groupe : 1 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Madame CHANTREAU Pascale Marie Françoise Lucienne --
Profession : Secrétaire-Comptable
Epouse BLEHER Hervé
Née le 17/05/1957 à NOIRMOUTIER EN L'ILE (85)
Demeurant : 5, rue du 6 juin, 1944 85330 PLUMELEC

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Madame METIER Carole Joëlle Mauricette Profession :
Célibataire
Née le 04/10/1963 à MACHECOUL (44)
Demeurant : 6, place de la République 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Madame METIER Agathe Anita Andrée Profession :
Célibataire
Née le 09/11/1959 à L'HERBAUDIÈRE (85)
Demeurant : Fontcarrade Les Amandiers Bâtiment B.1, rue de la Figatrasse 34070 MONTPELLIER

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Monsieur METIER Martial José Lucien Profession :
Epoux ARNAUD Isabelle
Né le 20/10/1958 à NOIRMOUTIER EN L'ILE (85)
Demeurant : 3, rue des Ecoles 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Monsieur METIER Eddie Bernard Marc Profession :
Epoux SALAUN Manyse
Né le 15/02/1962 à MACHECOUL (85)
Demeurant : 9, rue de Chaintre 85200 COEX

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

MODE	REFERENCE CADASTRALE			NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATURE		LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE		Nat.
-	ZK	22	Pré	GAUDINIÈRE OUEST	1	*	P	955		
								Total	955	Total

Origine de propriété

ZK 22 ;

La parcelle ZK 22 appartient aux conjoints CHANTREAU/METIER par les faits et actes suivants :

- Pour la moitié en nue-propriété à Mme CHANTREAU Pascale suivant l'attestation après décès de Ernest CHANTREAU reçue par Me MASSONNEAU le 20 août 1985 et publiée au Service de Publicité Foncière de CHALLANS le 30/09/1985 sous les références vol 2357 n°12 et donation-partage reçue par Me BARON le 8 août 2002 et publiée au Service de Publicité Foncière de CHALLANS le 08/10/2002 sous les références 2002P4612.

-Étant précisé que Madame Pascale CHANTREAU est devenue propriétaire pour la moitié en toute propriété à la suite du décès de Madame Françoise CHANTREAU le 28 décembre 2023 à SAINT JEAN-DE-BOISEAU

- Pour 1/8 chacun en toute propriété à Madame METIER Carole, Madame METIER Agathe, Monsieur METIER Martial et Monsieur METIER Eddie suivant attestation après décès de Lucienne METIER née CHANTREAU reçue par Me NOGIER-HEYTIENNE le 14/10/2017 et publiée au Service de Publicité Foncière de CHALLANS le 13/11/2017 sous les références 2017P6008.

Application de l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 :

La situation maritale, la profession, la date et le lieu de naissance de Madame Carole METIER, Messieurs Martial METIER et Eddie METIER n'ont pu être établies. Ces personnes n'ont pas retourné le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La profession de Madame Carole METIER n'a pas pu être établie. Madame Carole METIER n'a pas renseigné sa profession sur le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire.

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet,


Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Maître d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

BARBATRE

Groupe : 2 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)

PROPRIETAIRE

Madame MAURICE Nadine Marcelle Alice Profession :
Epouse FRADET Patrick
Née le 23/05/1956 à BARBATRE (85)
Demeurant : 14, rue de l'Estacade 85630 BARBATRE

PROPRIETAIRE

Monsieur RAFIN Christian Philippe Didier Profession : Retraité marin
Epoux JOLY Claudie
Né le 15/04/1962 à NANTES (44)
Demeurant : 42, rue de la Grosse Roche 85350 L'ILE D'YEU

PROPRIETAIRE

Madame RAFIN Annie Marie Renée Profession : Retraitée
Divorcée MARTIN Auguste
Née le 11/11/1950 à L'ILE D'YEU (85)
Demeurant : 114, chemin du Gué aux Moines 85300 CHALLANS

PROPRIETAIRE

Monsieur BERTIN Alain Jean Pierre André Profession :
Divorcée LE BIHAN Micheline
Né le 28/07/1945 à BARBATRE (85)
Demeurant 1501 Northeast 26^{ème} Avenue FORT LAUDERDALE ETATS UNIS

PROPRIETAIRE

Madame BERTIN Danielle Profession : Retraitée
Epouse NICOLLEAU Daniel
Née le 26/06/1948 à Paris 15 (75)
Demeurant : Le Chardonnet 7, rue de Bellevue 91470 FORGES LES BAINS

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet,

Pour le préfet,

la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet,

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

MODE	REFERENCE CADASTRALE			NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATURE		LIEU-DIT	SURFACE	N°	Nat.	
-	ZK	619	Pré	GAUDINIÈRE OUEST	821				
						*	P		821
								Total	821

Origine de propriété

ZK 619 ;

La parcelle ZK 619 appartient aux consorts MAURICE par les faits et actes suivants :

- Pour 6/24° en toute propriété à Madame MAURICE Nadine épouse FRADET suivant attestation après décès de Monsieur Robert MAURICE reçue par Me CHANSON le 24/04/1998 et publiée au Service de Publicité Foncière de Challans le 15/06/1998 sous les références vol. 1998P n°2492 ; et 2/24° en toute propriété suivant attestation après décès de Monsieur MAURICE René reçue par Me PRAUD le 23/12/2011 et publiée au Service de Publicité Foncière le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°472.
- Pour 3/24° en toute propriété à Monsieur RAFIN Christian suivant attestation après décès de Madame Alice RAFIN née MAURICE reçue le 23/11/2011 par Me PRAUD et publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°475 et 1/24° en toute propriété suivant attestation après décès de Monsieur MAURICE René reçue par Me PRAUD le 23/12/2011 et publiée au Service de Publicité Foncière le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°472.
- Pour 3/24° en toute propriété à Madame RAFIN Annie suivant attestation après décès de Madame Alice RAFIN née MAURICE reçue le 23/11/2011 par Me PRAUD et publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°475 et 1/24° en toute propriété suivant attestation après décès de Monsieur MAURICE René reçue par Me PRAUD le 23/12/2011 et publiée au Service de Publicité Foncière le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°472.
- Pour 3/24° en toute propriété à Monsieur BERTIN Alain suivant attestation après décès de Madame Yvonne BERTIN née MAURICE reçue le 23/11/2011 par Me PRAUD et publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°470 et 1/24° en toute propriété suivant attestation après décès de Monsieur MAURICE René reçue par Me PRAUD le 23/12/2011 et publiée au Service de Publicité Foncière le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°472.
- Pour 3/24° en toute propriété à Madame BERTIN Danielle suivant attestation après décès de Madame Yvonne BERTIN née MAURICE reçue le 23/11/2011 par Me PRAUD et publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°470 et 1/24° en toute propriété suivant attestation après décès de Monsieur MAURICE René reçue par Me PRAUD le 23/12/2011 et publiée au Service de Publicité Foncière le 23/01/2012 sous les références vol. 2012P n°472.

Application de l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 :

La situation maritale, la profession, la date et le lieu de naissance de Madame Nadine MAURICE, et Monsieur Alain BERTIN n'ont pu être établies. Ces personnes n'ont pas retourné le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La profession de Madame Annie RAFIN n'a pas pu être établie. Madame Annie RAFIN n'a pas renseigné sa profession sur le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire.

vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée



ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Maitre d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

Nadia SEGHIER

BARBATRE

Groupe : 3 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)

PROPRIETAIRE (INDIVISAIRE)
Madame MARTIN Nathalie Profession :
Epouse BAREK-DELIGNY
Née le 18/09/1973 à ANGERS (49)
Demeurant : 7, rue Jean Cayla 49100 ANGERS

PROPRIETAIRE (INDIVISAIRE)
Monsieur DESSERPRIT Jean-Pierre Profession : Retraité
Epoux JAMET Josette
Né le 18/08/1955 à SAINT LEGER LES PARAY (71)
Demeurant Le Domaine 635 route du vieux Saint Léger 71600 SAINT LEGER LES PARAY

PROPRIETAIRE (INDIVISAIRE)
Madame JAMET Josette Profession : Retraitée
Epouse DESSERPRIT Jean-Pierre
Née le 14/09/1954 à PARAY LE MONIAL (71)
Demeurant Le Domaine 635 route du vieux Saint Léger 71600 SAINT LEGER LES PARAY

MODE	REFERENCE CADASTRALE			NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)		
	SECT.	N°	NATURE		LIEU-DIT	SURFACE	N°	Nat.		SURFACE	
-	ZK	668	Chemin	IMPASSE DE LA GAUDINIERE	249	706	T1	192	705	T1	57
					Total	192		Total	57		

Origine de propriété

ZK 668 :

La parcelle ZK 668 appartient aux conjoints MARTIN/DESSERPRIT par les faits et actes suivants :

- Pour la moitié indivise à Mme MARTIN Nathalie par acte de vente reçu par Me TRAVELY le 29/12/2016 publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 30/01/2017 sous les références 2017P583
- Pour la moitié indivise à M et Mme DESSERPRIT par acte de vente reçu par Me TRAVELY le 30/07/2018 publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 03/08/2018 sous les références 2018P4481

Application de l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 :

La situation matrimoniale, la profession, la date et le lieu de naissance de Madame Nathalie MARTIN n'ont pu être établies. Cette personne n'a pas retourné le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Maître d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

BARBATRE

Groupe : 4 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)

PROPRIETAIRE
Monsieur GARRIDO Frédéric Théodore Profession : Cadre commercial
Epoux ADJAL Dehbia
Né le 30/10/1969 à NANTES (44)
Demeurant : La Bernardière 4, route de Nantes 44330 LA CHAPELLE HEULIN

MODE	REFERENCE CADASTRALE			NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATURE		LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE		Nat.
-	ZK	24	Pré	GAUDINIÈRE OUEST	970	*	T1	970		
					Total			970	Total	

Origine de propriété

ZK 24 ;

La parcelle ZK 24 appartient en toute propriété à Monsieur Frédéric GARRIDO par attestation après le décès de Mme MAURICE Yvette épouse GARRIDO reçue par Me MASSONNEAU le 21/09/2012 et publiée au Service de Publicité Foncière de Challans le 6/12/2012 sous les références vol. 2012P n°6483.

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

ETAT PARCELLAIRE
Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Maître d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

BARBATRE

Groupe : 5 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Madame KANTERFF Annick Marie Louise Profession :
Veuve EMONNET Jean
Née le 13/01/1947 à NANTES (44)
Demeurant : 4, impasse de la Bouvre 44340 BOUGUENNAIS

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Succession de Monsieur TRET Raymond François Léon
Epoux CARABIN Yvette
Né le 04/09/1921 à Barbâtre – décédé le 28/10/1993 à Nantes

Héritier présumé : *inconnu*

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Succession de Madame TRET Yvonne Eilette Charlotte
Epouse TROUVE Roger
Née le 10/04/1924 à Indre - décédée le 10/04/1993 à Angers

Héritier présumé : *inconnu*

PROPRIETAIRE (indivisaire)
Succession de Madame MAURICE Yvette Angélique Suzanne Profession :
Epouse GARRIDO Claude
Née le 01/11/1930 à BARBATRE (85) décédée le 17/12/2011

Héritier présumé :
Monsieur GARRIDO Frédéric Théodore
Profession : Cadre Commercial
Epoux ADJAL Dehbia
Né le 30/10/1969 à NANTES (44)
Demeurant : La Bernardière 4, route de Nantes 44330 LA CHAPELLE HEULIN

Vu pour être annexé à
mon arrêté du **26 JUIL. 2024**
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcellaire BARBÂTRE - La Guérinière

PROPRIETAIRE (indivisaire)

Succession de M MAURICE Charles Emile Jean Joseph
Epoux Marie COIMMARD
Né le 02/09/1897 à Barbâtre décédé le 30/09/1970 à Lagord

Héritier présumé : inconnu

PROPRIETAIRE (indivisaire)

Succession de Mme MAURICE Marie Désirée Eugénie
Epouse Louis MAURICE
Née le 24/02/1903 à Barbâtre - décédée le 16/03/1995 à La Guérinière

Héritier présumé :

M. MAURICE André Guy Charles : Profession : Retraité
Epoux COTTINY Simone
Né le 24/10/1954 à La Guérinière
Demeurant 8 rue Fridtjof Nansen 57970 YUTZ

PROPRIETAIRE (indivisaire)

Succession de Monsieur MAURICE Charles Jules Emile
Epoux Louise BODIN
Né le 29/07/1905 à Barbâtre – décédé le 03/09/1985 à Challans

Héritier présumé :

M. MAURICE Charles Joseph Gabriel Profession : Retraité
Epoux MONNIER Simone
Né le 19/04/1936 à La Guérinière
Demeurant 7 rue du Moulin Rouge 85680 La Guérinière

Héritier présumé :

Mme. MAURICE Jeannine Monna Merrey Profession : x
Veuve PALVADEAU Guy
Née le 05/02/1932 à La Guérinière
Demeurant appartement 4, Foyer Logement La Rocterie 85680 Barbâtre

Héritier présumé :

M. ANDRE Jean-Paul François Charles Profession : Retraité
Epoux GUYONVARCH Sylvie
Né le 05/11/1949 à La Guérinière
Demeurant 3 rue de la Mare 85680 La Guérinière

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet

Pour le préfet,
la Secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Héritier présumé :
M. ANDRE Jean-François Henri, Thierry Profession : Architecte Naval
Epoux de ROYER Sylvie
Né le 08/03/1951 à La Guérinière
Demeurant 7 lieudif Saint Honoré 29710 Plogastel Saint Germain

Héritier présumé :
M. ANDRE Frédéric Vincent Dominique Profession : Artisan
Epoux BUGEON Mathilde
Né le 04/04/1968 à Saint Nazaire
Demeurant 53 rue du puits neuf 85350 L'ILE D'YEU

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Nadia SEGHIER

MODE	REFERENCE CADASTRALE				NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATURE	LIEU-DIT		SURFACE	N°	Nat.	SURFACE	
-	ZK	25	Pré	GAUDINIÈRE OUEST	1460	*	P1	1460		
							Total	1460	Total	

Origine de propriété

ZK 25 ;

La parcelle ZK 25 appartient à l'indivision KANTERFF-MAURICE-TRET par les faits et actes suivants :

- Procès-Verbal du remembrement de la commune de Barbâtre du 6 avril 1972 publié au Bureau des Hypothèques des Sables d'Olonne le 6 avril 1972 sous les références Vol. R4.
- Pour 1/6° en toute propriété à Mme Annick KANTERFF par attestation après le décès de Mme Anne TRET reçue par Me ALBERT le 24 mai 1976 et publié au Service de Publicité Foncière de Challans le 28/07/1976 sous les références Vol. 962 n°7, n°1.

Application de l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 :

La situation matrimoniale, la profession, la date et le lieu de naissance de Madame Annick KANTERFF n'ont pu être établies. Madame Annick KANTERFF n'a pas retourné le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La profession de Madame Jeannine MAURICE n'a pas pu être établie. Madame Jeannine MAURICE n'a pas renseigné sa profession sur le questionnaire joint à la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire.

ETAT PARCELLAIRE

Enquête Parcelleire BARBATRE - La Gaudinière

Maître d'Ouvrage : EPF DE LA VENDEE

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024

Le Préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

BARBATRE														
Groupe : 6		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)												
PROPRIETAIRE														
Les copropriétaires de la « LA RESIDENCE DE LA BARBATRINE »														
COP de la Résidence LA BARBATRINE														
Chez M. POIRIER Jacques, 23 rue des Capucins 72 200 LA FLECHE														
MODE	REFERENCE CADASTRALE						NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)		
	SECT.	N°	NATURE	LIEU-DIT	SURFACE	N°		Nat.	SURFACE	N°	Nat.		SURFACE	
-	ZK	23	Sol	GAUDINIÈRE OUEST	2990	6	704	S1	949	703	S1	2018		
							Total	949		Total		2018		

Origine de propriété

ZK 23p ;

La parcelle ZK 23 appartient aux copropriétaires de la Résidence La Barbatrine laquelle a fait l'objet d'un état descriptif de division-règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître MASSONNEAU, notaire à NOIRMOUTIER EN L'ILE, le 23 Novembre 1978 et publié au bureau des Hypothèques de CHALLANS le 14 décembre 1978 sous les références Vol 1393 , n°4.

Commune :
BARBATRE (011)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1892 H
Document vérifié et numéroté le 25/06/2024
APTGC La Roche-sur-Yon
Par HERAULT Pierre
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDÉE
Cité administrative Travot
Rue du 93ème RI
BP 767
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
- Les propriétaires de ce terrain ont pris connaissance des informations portées
au dos de la matrice 6463.

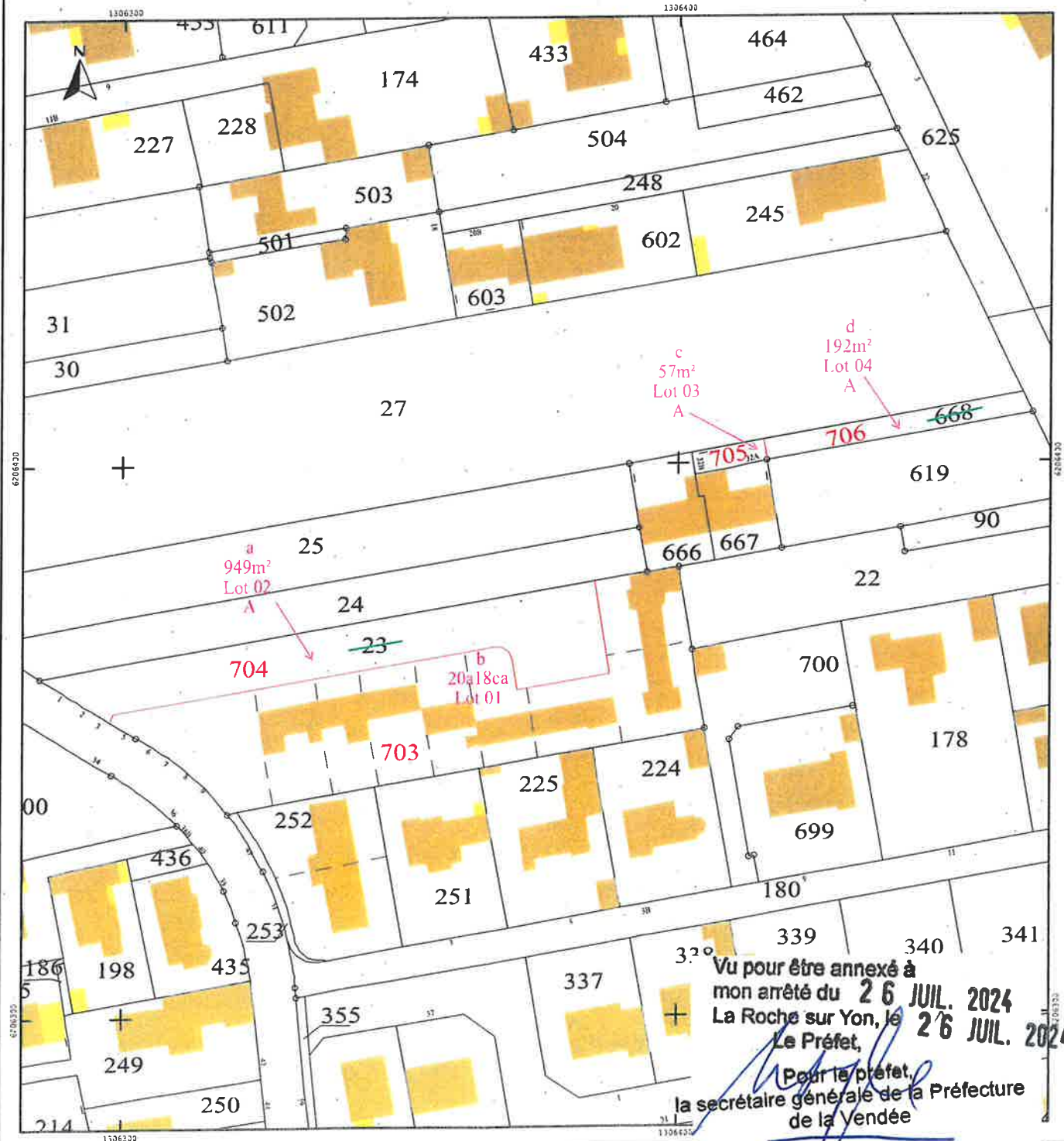
A _____, le _____

Section : ZK
Feuille(s) : 000 ZK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 25/06/2024
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par H CESBRON (2)
Réf. : 24014 CC
Le 12/03/2024

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité représentant, etc...)



Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUL. 2024
Le Préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Nadia SEGHIER

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE BARBATRE

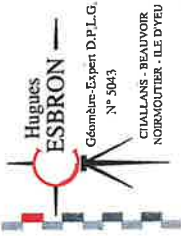
" Rue du Marché/Impasse de la Gaudinière "

PLAN DE DIVISION

Etablissement Public Foncier

Le : 14 Février 2024

ZK n° 23/668
 n° dossier :
 24014-CC



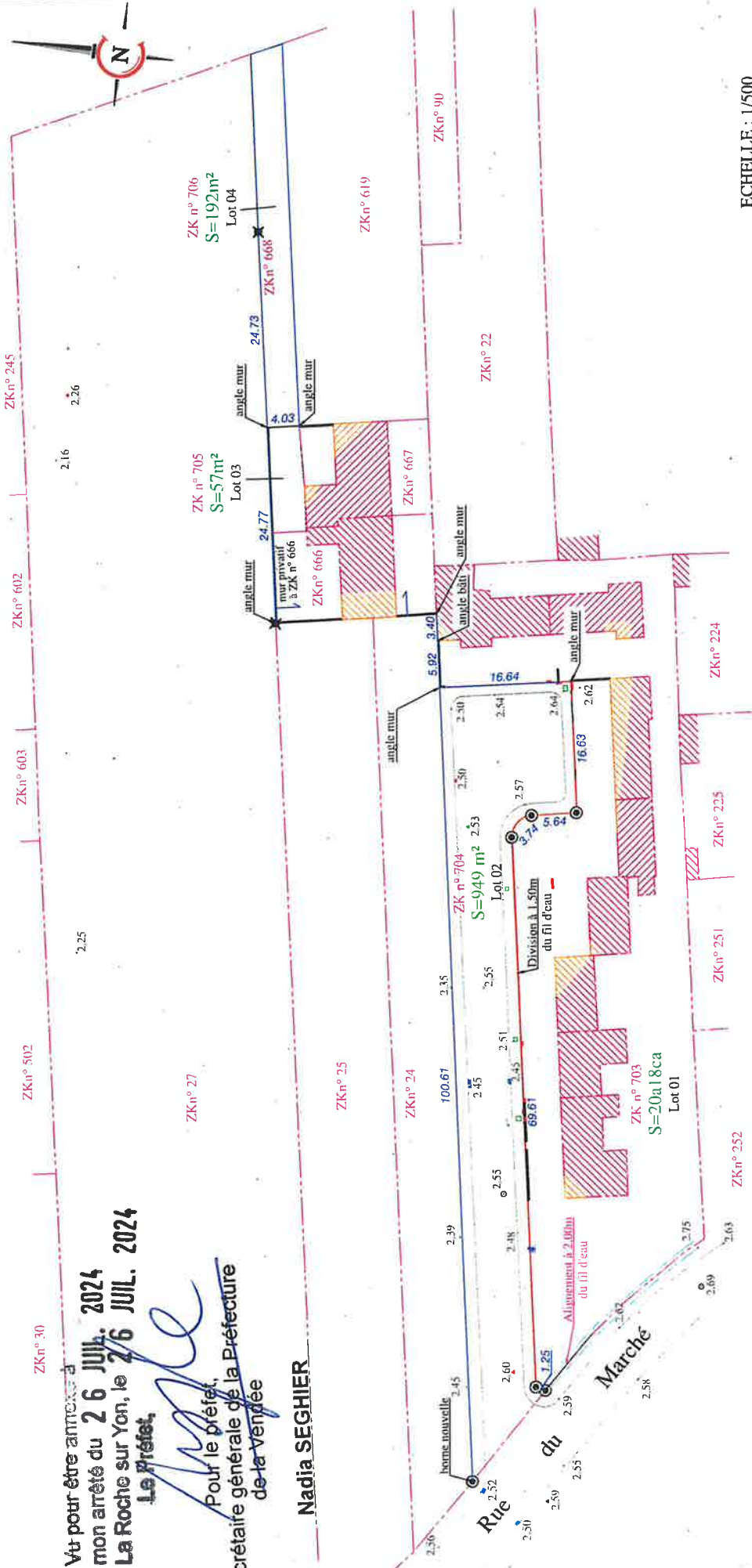
Hugues CESBRON
 GÉOMETRE - EXPERT D.P.L.G.
 10, Place Alfred KASTLER
 Parc Tertiaire 4 - Pôle Actif-Océan
 85300 CHALLANS
 Tel : 02 51 93 41 79
 email : accueil@cesstrongeometre.fr



Vu pour être annexé à
 mon arrêté du **26 JUL. 2024**
La Roche sur Yon, le 26 JUL. 2024
Le Préfet,

la secrétaire générale de la Préfecture
 de la Vendée

Nadia SEGHIER



ECHELLE : 1/500
 0 20m

24014-CC

- NIVELLEMENT
 - Indépendant
 - Rattaché au NGF IGN69
 - Rattaché au RGF 93 CC47
- PLANIMÉTRIE
 - Indépendant
 - Rattaché au RGF 93 CC47
- Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les riverains.
- Plan réalisé suivant plan de bornage / délimitation par le Cabinet CESBRON en date du 14/02/2024
- Borne existante
- Borne nouvelle
- Piquet
- Clou
- Clôture
- Mur
- Signe et sens de propriété
- Bâti
- Talus
- Fossé
- Elec.
- Télécom.
- Eau potable
- E.U.
- E.P.
- Eclairage
- Mobilier urbain
- Végétation

- SERVICE D'ORIGINE -

CDIF LA ROCHE-SUR-YON
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
CITE ADMINISTRATIVE
RUE DU 93 EME R.I.
B.P. 767
85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
TEL : 00 00 00 00 00
LUN MAR JEU VEN 8H45-12H
OU SUR RDV

COP DE LA RES LA BARBATRINE

CHEZ MR JEAN LEBON
6 IMP DU COLOMBIER

37100 TOURS

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
VENDEE

COMMUNE :
BARBATRE

ROCHE SUR YON (LA) , le 25.06.2024

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
ZK	23 1	29 90 RESIDENCE DE LA BARBATRINE	ZK	703	20 18
			ZK	704	9 49

Je vous prie d'agréer, MONSIEUR , l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet,

Nom du signataire :

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

C. MUREAU
Géomètre du Cadastre

1 D



- SERVICE D'ORIGINE -

CDIF LA ROCHE-SUR-YON
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
CITE ADMINISTRATIVE
RUE DU 93 EME R.I.
B.P. 767
85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
TEL : 00 00 00 00 00
LUN MAR JEU VEN 8H45-12H
OU SUR RDV

MARTIN/NATHALIE CLAUDETTE
EPSE BAREK-DELIGNY

7 RUE JEAN CAYLA

49100 ANGERS

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
VENDEE

COMMUNE :
BARBATRE

ROCHE SUR YON (LA) , le 25.06.2024

MADAME

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
ZK	668	2 49	ZK	705	57
	IMP	DE LA GAUDINIÈRE			
			ZK	706	1 92

Je vous prie d'agréer, MADAME

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 26 JUIL. 2024
La Roche sur Yon, le 26 JUIL. 2024
Le Préfet.

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

Nom du signataire :

C. MUREAU
Gémètre du Cadastre

1 D